

GENERAL AGREEMENT  
ON TARIFFS AND  
TRADE

ACCORD GENERAL SUR  
LES TARIFS DOUANIERS  
ET LE COMMERCE

RESTRICTED  
LIMITED B  
GATT/CP. 5/SR. 7/Corr. 1  
16 November 1950  
BILINGUAL  
ORIGINAL: FRENCH

CONTRACTING PARTIES  
Fifth Session

SUMMARY RECORD OF THE SEVENTH MEETING

Corrigendum

Page 4:

The statement of Mr. DI NOLA should read as follows:

Mr. DI NOLA (Italy) said his country suffered from constant demographic pressure and a scarcity of certain essential foodstuffs and of almost all the raw materials for industrial use. For this reason, the problem under discussion was of particular concern to Italy. The Italian economy was in a position of inferiority because of control of exports of raw materials and foodstuffs mentioned above.

For this reason Article XX was of particular importance to Italy. While they looked forward to the day when the shortage and maldistribution of raw materials would cease, there was no denying the necessities of existing conditions.

It was true that under the present text, extensions beyond the date fixed could be granted in particular cases, but no organization existed which could give a prompt reply to an applicant. The present session would consider proposals for the more effective administration of the Agreement, so that he hoped the situation would be different in a year's time. Meanwhile, however, he associated himself with the proposal of the United States, which would enable the Contracting Parties to keep the matter regularly under review, while the United Kingdom proposal would tend to postpone the question to an uncertain and possibly distant date.

PARTIES CONTRACTANTES  
Cinquième Session

COMPTE-RENDU DE LA SEPTIÈME SÉANCE

Corrigendum

Page 4:

La déclaration de M. DI NOLA doit être libellée comme suit:

"M. DI NOLA (Italie) déclare que son Pays souffre d'une pression démographique constante et d'une pénurie de certains produits alimentaires essentiels et de presque toutes les matières premières d'usage industriel. Pour cette raison, le problème en discussion intéresse tout spécialement l'Italie.

"L'économie italienne se trouve en état d'infériorité à cause du contrôle des exportations des matières premières et des produits alimentaires susdits. Elle aurait donc grand avantage de voir cesser tout régime de répartition inégale et arbitraire.

"C'est pourquoi l'article XX, présenté pour l'Italie une importance particulière. Tout en aspirant au jour où la pénurie et la répartition inéquitable des matières premières auront cessé, on ne peut nier les exigences de la situation actuelle.

"Il est vrai que le libellé actuel de l'article XX permet, dans des cas particuliers, de prolonger la période de transition au delà de la date fixée. Mais il n'existe pas d'organisme qui soit à même de donner une prompte réponse à une telle demande. Au cours de la session actuelle seront examinées des propositions tendant à rendre plus souple et plus prompte l'action des Parties Contractantes. Aussi M. DI NOLA espère-t-il que la situation sera différente dans un an. Pour ces raisons, il s'associe à la proposition des Etats-Unis, qui permettrait aux Parties Contractantes d'examiner la question à intervalles réguliers, alors que la proposition britannique tendrait à renvoyer la question à une date incertaine et peut-être éloignée."

-----